

HOTEL DE VILLE 53 Rue Gabriel Péri 59117 WERVICQ SUD Tél 03 20 14 59 20

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019 COMPTE RENDU

Présents : Monsieur le Maire

Mesdames DELTOUR, HAUTEFEUILLE, LEFEBVRE,
Messieurs CORNILLE, HEIREMANS, DELANNOY, Adjoints
Mesdames CLOMBE, WALLEZ
Messieurs COTTENYE, DELECOURT, DELEBECQUE
Messieurs EL ALLOUCHI, JOOSSEN, Conseillers Municipaux

Excusés: M VAN ELSLANDE qui donne pouvoir à Mme LEFEBVRE Monsieur MEERPOEL qui donne pouvoir à Monsieur le Maire Madame MEZIANE AJDADA qui donne pouvoir à M CORNILLE Monsieur BESSA qui donne pouvoir à Monsieur DELEBECQUE Madame MARTINS qui donne pouvoir à Madame CLOMBE Madame DEFOSSE qui donne pouvoir à Madame HAUTEFEUILLE Madame VERKAMPT qui donne pouvoir à Monsieur HEIREMANS Monsieur MARESCAUX qui donne pouvoir à Monsieur DELANNOY Madame WAGNON qui donne pouvoir à Monsieur COTTENYE Madame LEVEUGLE qui donne pouvoir à Madame DELTOUR Madame SINNAEVE qui donne pouvoir à Monsieur EL ALLOUCHI

Absents: Monsieur DELVA, Madame RAMOS

Approbation dernier Compte Rendu Conseil : Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

Il vous est proposé de passer ce soir une délibération en urgence afin de pouvoir récupérer la TVA

sur des frais d'étude : Wervicq avec vous : 23 voix pour

Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

<u>DELIBERATION NR 1 : CCAS : VENTE PARCELLE AGRICOLE SITUEE A LA MONTAGNE A WERVICQ SUD</u>

Vu l'article L 123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que les décisions du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale ne sont soumis à l'avis ou à l'avis conforme du Conseil Municipal que dans les cas prévus aux articles L 2121-34 et L 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les délibérations par lesquelles les commissions administratives chargées de la gestion des établissements publics communaux changent en totalité ou en partie l'affectation des locaux ou objets immobiliers ou mobiliers appartenant à ces établissements, dans l'intérêt d'un service public ou privé quelconque, ou mettent ces locaux et objets à la disposition soit d'un autre établissement public ou privé, soit d'un particulier, ne sont exécutoires qu'après accord du conseil municipal.

Vu l'avis du Service des Domaines du 14/11/2019 fixant la valeur vénale de la parcelle agricole cadastrée A 896 pour 2910 m2 à 1746 euros,

Considérant que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) souhaite proposer à la vente du locataire occupant en priorité et à défaut de toute autre personne intéressée par ce type de bien la parcelle précitée,

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire, Président du CCAS, à procéder à la vente dudit bien.

M LE MAIRE : il s'agit de la vente d'une parcelle du CCAS à l'exploitant M LEFEBVRE. M LEFEBVRE est en pleine restructuration et va transférer ses biens à son fils. Lorsqu'il m'a exposé ce transfert, qui est d'ordre privé, il m'a parlé de cette parcelle qu'il souhaite acheter. Le CCAS a déjà anticipé un accord éventuel du conseil.

Le CCAS étant une structure satellite de la commune, il a obligation d'avoir l'accord du conseil pour cette cession

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

<u>DELIBERATION NR 2: CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE ZB 53 SITUEE AU HAUT</u> CORNET A WERVICQ SUD

Vu les articles L 2241-1 et 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 26/02/2001 et 23/06/2005 relatives à la cession du chemin ci-dessus référencé dans la voirie de la Commune de WERVICQ SUD,

Vu l'avis du Service des Domaines en date du 15/11/2009 fixant à 624 euros la valeur vénale de la parcelle cadastrée section ZB 53 située à WERVICQ-SUD au Haut Cornet pour une contenance de 624 m2 – en nature de terre agricole,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver cette cession au prix fixé par les Domaines, soit
 624 euros au locataire occupant en priorité et à défaut à toute autre personne intéressée par ce type de bien. Les frais de cession sont à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette vente

M LE MAIRE : cette délibération concerne le même exploitant agricole qui souhaite acheter cette parcelle qui appartient à la commune

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 3 : SUBVENTIONS ECOLES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD Vu le Code Général des Collectivités Territoriales Vu la « toutes commissions » du 10 décembre 2019

DECIDE

- 1) d'allouer pour l'année 2020 une subvention aux fournitures scolaires des élèves fréquentant les établissements scolaires de WERVICQ-SUD de 30 euros par élève
- 2) d'allouer une seule fois dans sa scolarité une subvention de 100 euros par enfant participant à l'une des classes vertes organisées par les établissements scolaires de WERVICQ-SUD
- 3) de participer financièrement aux sorties et animations pédagogiques des établissements scolaires par une subvention de 8.50 euros par élève.

DECIDE que le versement de ces subventions se fera en fonction des projets réalisés ou à réaliser et en fonction de la liste nominative des participants ou ayant droits et après adoption du budget primitif 2020 sur arrêté du Maire.

DECIDE que le nombre d'élèves pris en compte pour le versement de ces subventions ne peut excéder pour chaque école ou niveau le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre 2019.

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

<u>DELIBERATION NR 4: AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCERNANT LE DISPOSITIF METROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS</u>

Consciente du défi financier que représente la massification des investissements en matière d'efficacité énergétique pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique, la Métropole européenne de Lille (MEL) souhaite optimiser le recours aux Certificats d'économies d'énergie (CEE).

Réaffirmé dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce dispositif national est entré dans sa quatrième période avec des objectifs renforcés. L'assurance d'un dispositif renouvelé pour les dix prochaines années créent ainsi les conditions favorables pour s'y investir collectivement.

Dans le cadre du schéma métropolitain de mutualisation, le Conseil métropolitain a validé le 19 octobre 2018 la création d'une nouvelle offre de service mutualisée de valorisation des actions éligibles aux CEE. Ce service a été ouvert le 1^{er} janvier 2019 aux services opérationnels de la MEL et aux 90 communes du territoire. A ce jour, 53 communes ont rejoint le dispositif.

Cette nouvelle offre de service contribue à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Energie métropolitain, et complète le service de Conseil en énergie partagé créé en septembre 2017 visant à accompagner les communes vers la rénovation durable de leur patrimoine. Elle représente un double levier :

- un levier financier supplémentaire pour favoriser le passage à l'action :
- un levier technique visant à garantir un haut niveau de performance énergétique.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2018, ce service est mis à disposition des communes volontaires, via l'adoption d'une convention de prestation de service conclue avec la MEL, définissant précisément les modalités de mise en œuvre.

Dans ce cadre, la MEL propose aux communes volontaires du territoire de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain n° 19 C 0692 du 11 octobre 2019, ce service est prorogé d'un an afin de se caler sur le calendrier de la quatrième période du dispositif national qui a été prolongé d'une année par l'Etat.

Les termes de la convention de prestation de service signé avec la MEL en date du 08/04/2019, nécessite par conséquent quelques évolutions, notamment :

- d'élargir le calendrier de réception des actions prévue à son article 2.
- de prolonger la durée de la convention prévue à son article 3,
- d'ajuster le calendrier des dépôts au PNCEE prévu à son article 5.

Afin de garantir un prix fixe de vente des CEE sur l'ensemble de la période, la MEL a prolongé d'un an le contrat avec le délégataire SONERGIA. L'offre de prix négocié et garanti à 6,5 € est maintenu jusqu'au 31 décembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'acter le prolongement d'un an de l'adhésion de la commune au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie, soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- d'autoriser le Maire à signer avec la Métropole européenne de Lille l'avenant à la convention de prestation de service mutualisé.

M DELANNOY: l'Etat a prolongé d'un an la 4^{ème} période des certificats d'économie d'énergie Le conseil métropolitain a également décidé de prolonge d'un an ce dispositif. Si vous en êtes d'accord, nous signerons un avenant de prolongation du dispositif jusqu'au 31/12/2021

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 5: RECENSEMENT: COORDONNATEUR D'ENQUETE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V Vu le décret N°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le Décret n° 2019-516 du 23 mai 2019 modifiant l'annexe au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population Après en avoir délibéré

DECIDE

 De désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement et un coordonnateur d'enquête suppléant qui seront des agents communaux.

Ces agents bénéficieront pour cette tâche d'une augmentation de leur régime indemnitaire : RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

M CORNILLE : en 2020, nous aurons le recensement de la population, recensement qui a lieu tous les 5 ans. Ce recensement se déroulera de mi- janvier à mi- février

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 6: AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 3

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V Vu le décret N°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population

Vu le Décret n° 2019-516 du 23 mai 2019 modifiant l'annexe au décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population

Vu le décret N°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels Après en avoir délibéré

DECIDE

 La création de 10 emplois d'agents recenseurs contractuels à temps non complet du 6 janvier 2020 au 15 février 2020, en application de l'article 3 2° de la loi n°84-53 précitée, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Les agents seront payés en fonction du nombre de questionnaires, à savoir :

- 1.13 € par feuille de logement remplie

- 1.72 € par bulletin individuel rempli

M LE MAIRE : nous en avons débattu en commission. La commune aurait pu baisser l'indemnité versée aux recenseurs. Mais, nous avons décidé d'un avis commun de maintenir cette rémunération au niveau de ce qu'elle était la dernière fois.

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 7 : MEL : RAPPORT D'ACTIVITE 2018

Monsieur le Maire remet à l'assemblée une copie du rapport d'activité 2018 de la Métropole Européenne de Lille.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers de la Commune à la Métropole Européenne de Lille sont entendus.

Le Conseil Municipal n'émet aucune remarque particulière et reconnaît en avoir pris connaissance.

M LE MAIRE : vous pouvez en avoir connaissance en consultant le rapport écrit chez Mme BONVARLET ou en vous connectant sur le site internet de la Métropole Européenne de Lille Vous avez pu découvrir tout le domaine de compétence de la MEL qui est assez impressionnant. Nous pouvons nous en rendre compte par les Certificats d'économie d'énergie, la mutualisation, les aménagements d'urbanisme : voirie, assainissement, l'habitat (la MEL est en train d'établir son PLH où elle veut se donner de plus en plus de pouvoir sur les communes. Les Maires devront donc être présents pour défendre leur commune. C'est en effet le 1^{er} intérêt de la commune de pouvoir gérer son habitat par la mixité, le niveau d'accueil qu'elle veut donner,), la mobilité, le transport, les déplacements (Un réseau de chaleur est en cours de développement au niveau de la MEL. Il s'agit de l'énergie générée par le brûlage des déchets qui est amenée aux centres urbains, unités de vie importantes), l'agriculture, l'environnement (Je crois que la MEL est une des 1ères collectivités nationales à avoir mis du « vert » dans son budget (renvois vers la nature, l'agriculture)), le sport (on a pu bénéficier de l'attribution de fonds de la MEL pour la réalisation de nos installations sportives), la culture (on est en train d'étudier un rapprochement notamment au niveau des bibliothèques avec la MEL pour travailler en réseau), les crématoriums

M EL ALLOUCHI: pour le vote du PLU2, il y a eu plus de 6000 requêtes ce qui a pris un peu de temps. C'est dommage que la concertation n'ait eu lieu que pour le PLU2. Il y avait d'autres sujets que vous venez d'évoquer qui auraient dû avoir la même concertation des usagers notamment les lignes de bus où il y a eu pas mal de changements initiés par la MEL M LE MAIRE: il y a eu une concertation mais très peu de personnes sont intervenues. Au niveau des

M LE MAIRE : il y a eu une concertation mais très peu de personnes sont intervenues. Au niveau des transports, vous devez constater qu'actuellement il y a encore des ajustements. Tout n'est pas encore totalement figé

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 8 : TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD Vu la « toutes commissions » du 10 décembre 2019

Afin de restituer à la section d'investissement le montant des travaux effectués au cours de l'exercice 2019 par les agents communaux et ayant le caractère d'investissement,

DECIDE

 D'ouvrir les crédits dans les différents articles budgétaires en investissement et en fonctionnement en vue de réaliser les écritures de régularisation selon le tableau joint à la présente délibération.

M CORNILLE : le but est de récupérer de la TVA sur ces opérations. Il s'agit de la mise en sécurité, et de la conservation de bâtiments réalisées par le personnel

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 9: BUDGET PRIMITIF 2020

Cf document joint

Monsieur CORNILLE visionne les tableaux présentés lors de la « toutes commissions » du 10 décembre.

Le premier tableau reprend les recettes de fonctionnement par secteur analytique. Elles s'élèvent comme les dépenses de fonctionnement à 4 510 407

Le second tableau reprend les dépenses de fonctionnement par secteur analytique et une dotation aux amortissements de 250 000 euros

Le 3^{ème} tableau : section de fonctionnement par chapitre comptable, c'est ce qu'il faudra voter par chapitre comptable tant en fonctionnement qu'en investissement

M LE MAIRE : vous pourrez remarquer que les charges du personnel qui représentent 50 % du budget sont tenus on est à 51.49% en 2020 contre 52.26% en 2018

M CORNILLE : en investissement, la section s'équilibre à 345 000 euros.

Tableau 4: recettes d'investissement

Tableau 5 : dépenses d'investissement par secteur analytique Tableau 6 : section d'investissement par chapitre comptable

Tableau 7 : équilibrage du budget

LIASSE BUDGET M 14

Sur la page 4 : il y a la vue d'ensemble du budget en investissement et fonctionnement

Page 5 : section de fonctionnement par chapitre comptable Page 6 : section d'investissement par chapitre comptable

Page 8 : dépenses en fonctionnement et en investissement par chapitre Page 9 : recettes en fonctionnement et en investissement par chapitre

Pages 10/11/12 : détail des dépenses de fonctionnement par chapitre et article Pages : 13/14 : détail des recettes de fonctionnement par chapitre et article Pages 15/16 : détail des dépenses d'investissement par chapitre et article

Pages 17/18 : détail des recettes d'investissement par chapitre et article

Pages 19/44 détail des investissements par opération

Pages 45/69 : présentation croisée de la M14 (sections analytiques de la M14)

Pages 71/78: Etat de la dette

Page 79 : durée d'amortissement conformément à la délibération votée en septembre 1996

Pages 82/83 : Equilibre des opérations financières voir que l'on est capable de rembourser la dette Pages 92/93 : subventions. Certaines associations ont des montants. Les montants sont indiqués pour le CCAS, le Foyer logement et la Caisse des écoles. De même pour la subvention à AVAL.

Pour les autres associations, les subventions seront délibérées ultérieurement

Page 95 : Etat du Personnel par filière et catégorie

Ce budget a été établir en tenant compte de taux de taxes inchangés. Les taux n'ont pas bougé depuis l'année 2015

M LE MAIRE : ce budget a été construit sur les engagements de l'Etat de maintenir les ressources quant à la taxe habitation

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 10 : TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD Vu la « toutes commissions » du 10 décembre 2019 Vu le budget primitif 2020

DECIDE

D'adopter les taux suivants pour l'exercice 2020

TAXE D'HABITATION

29.14 %

TAXE FONCIERE BATIE

22.98 %

TAXE FONCIERE NON BATIE

48.08 %

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

DELIBERATION NR 11: DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le Conseil Municipal de WERVICQ SUD Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les budgets primitif et supplémentaire 2019

Considérant qu'il y a lieu de réintégrer les frais d'étude générés par l'installation de caméras dans la commune

Il vous est proposé d'inscrire les crédits ci-après en section d'investissement afin de passer les écritures d'ordre budgétaire

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 824 Article 2031

10 620 euros

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 041 Fonction 824 Article 2188

10 620 euros

Wervicq avec vous : 23 voix pour Présents pour l'Avenir : 2 voix pour

M le Maire : avant de clôturer ce conseil, je voudrai parler d'un article de presse récent. On y parle de mon bilan de mandat et de l'avis d'un membre de l'opposition Dans cet article, on y parle du mot « chaudière », et que l'on attendu que les infrastructures lâchent avant d'intervenir.

En 2015, nous avons cherché puis désigné un bureau d'études ENERGY PRO qui nous a accompagné afin de conclure un marché public de services liés à l'exploitation des installations notamment de chauffage et de télégestion des bâtiments de la ville.

Une entreprise DELANNOY DEWAILLY en a été attributaire et ce marché a été rendu exécutoire par la Préfecture le 15 février 2016.

Date aussi de l'arrêté porté à votre connaissance...

Ce marché reprend :

- Un traitement P2 soit conduite et entretien préventif et curatif
- Le traitement P3 soit la prestation de gros entretien et le renouvellement...
- Le Poste P9 à propos de la légionellose, la mise en place d'équipements de pilotage et de régulation.

A l'horizon 2021, l'ensemble des chaudières gaz de la commune aura été renouvelé.

Pourquoi cette mise au point?

Tout simplement, pour éviter à l'avenir de dire des contre-vérités et de vouloir faire le buzz pour attirer l'attention.

J'encourage donc vivement les candidats dans cette voie afin de m'éviter d'intervenir pour rétablir la vérité à laquelle ont droit tous les citoyens de notre Commune.

Le Maire,

Conseiller Métropolitain Délégué

JEAN GABRIEL JACOB

Commune de Wervicq-Sud

Travaux de Régie

ANNEE 2019

Section d'investissement		Section de fonctionnement	
Dépenses		Dépenses	
Article 21312 - Bâtiments scolaire Article 21318 - Autres bâtiments communaux	3 779,27 € 10 159,16 €	3 779,27 € Article 023 - Virement à la section d'investissement 10 159,16 €	13 938,43 €
Recettes		Recettes	
Article 021 - Virement de la section de fonctionnement	13 938,43 €	13 938,43 € Article 722 - Immobilisation corporelles	13 938,43 €

